

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1210

présenté par

M. Poisson, M. Straumann, M. Cinieri, M. Foulon, M. Tian, M. Fromion, M. Vitel,
Mme Louwagie, Mme Schmid, M. Albarello, M. Le Mèner, M. Salen, M. Heinrich, Mme Le
Callennec, M. Gosselin, M. Breton, M. Abad, M. Solère, Mme Grosskost, M. Decool et M. Censi

ARTICLE 51

Après l'alinéa 19, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Elles organisent des actions de sensibilisation à la question du handicap pour tous les enseignants. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'accueil des élèves présentant un handicap implique un changement de regard de la société dans son ensemble et des enseignants en particulier sur le handicap. Dans cette perspective, tous les enseignants doivent être sensibilisés au cours de leur formation initiale à la question du handicap.